Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 21 décembre 2023

Portant délégation de signature à **M. Mehdi HAMMOUCHE**, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique, à **Mme Fanny DUBAN**, Directrice, et à **M. Frédéric FOURGNAUD**, Directeur à Limoges Métropole

N° 24783

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10.

Vu la délibération n°511 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que M. Mehdi HAMMOUCHE assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique,

CONSIDERANT que Mme Fanny DUBAN assure les fonctions de Directrice de l'innovation, du tourisme et des transitions au sein du Pôle attractivité et développement économique,

CONSIDERANT que M. Frédéric FOURGNAUD assure les fonctions de Directeur de l'économie et de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique,

ARRETE

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Mehdi HAMMOUCHE Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle attractivité et développement économique.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle attractivité et développement économique.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 40 000 € HT du Pôle attractivité et développement économique.
- Ordres de mission (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du Pôle attractivité et développement économique limités aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Conventions d'occupation des salles sur Ester.
- Tout courrier d'accusé de réception des demandes de subventions déposées sur la plate-forme de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Mehdi HAMMOUCHE, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de missions (et des documents s'y rapportant) à Mme Fanny DUBAN concernant les documents de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transitions et à M. Frédéric FOURGNAUD concernant les documents de la Direction de l'économie et de l'attractivité.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Décembre 2023*

ARR_SIGN_24783_HAMMOUCHE.pdf
(.pdf, 154,3 Ko)

TÉLÉCHARGER